

L'ALCOOL...

Et chez nous, on fait quoi ?



de A à Z

Et si vous replongiez dans vos habitudes d'unité pour réfléchir ensemble à votre **consommation responsable** ?
Voici un poster à remplir en **CU**. Dans certains cas, il peut être intéressant de le remplir aussi en staff.
Veillez alors à rester cohérents avec les décisions prises en unité.



Concernant la consommation

En conseil d'unité

En TU

À la fête d'unité

Au bar (d'unité ou Pionniers)

En réunion de staff

En TU

Les soirs de camp

À l'intendance

Aux réunions hebdomadaires (avant, pendant, après)

À la fête du village/quartier

(... notez ici vos autres situations de consommation)

En conseil d'unité, les animateurs décident de...

Dans l'éventualité où des scouts se retrouveraient à une activité où il y a de l'alcool, nous proposons...

/

Et si les pionniers passent au TU ?

Et pour les éclaireurs et pionniers présents ?

Et si des pionniers viennent ?

Et si nos pionniers en exploration y assistent ?

Et au camp Pi ? Et pour les éclaireurs aînés ?

Et nos pionniers, font-ils des intendants ?

Et en réunion Pi ?



L'ALCOOL...

A à Z

En 26 lettres, quelques points pour te rappeler notre position sur la consommation d'alcool et te donner envie d'en découvrir plus !

A AFFIRMATION PUBLIQUE

« Qu'en pensent vraiment Les Scouts ? »

L'association se positionne publiquement contre la publicité/le sponsoring pour l'alcool (et la mise sur le marché de produits) ciblant les jeunes. File à la lettre J !

G GUINDAILLE

« Ça veut dire que je ne peux pas guindaille avec mon staff ? »

Dans ta vie privée, cela te regarde. Que tu fasses la fête avec tes cousins, Bassaris avec qui tu kottes, ou encore tes collègues, avec ou sans alcool, c'est ta responsabilité. Après, on te conseille de faire un petit tour par la lettre U, parce qu'on t'aime bien. Mais dans le contexte scout (c'est-à-dire en animation, au bar organisé par les pionniers, à la soirée de camp, en formation...), ce n'est pas conciliable avec ton job d'animateur scout. Donc tout est une question de contexte !

M MON ŒIL

« Le café, ça aide à dissiper l'alcool ! »

Mon œil ! Ni les exercices physiques, ni le froid, ni le café, ni le chocolat ne font baisser plus rapidement le taux d'alcool dans le sang. Il n'existe aucun "truc" pour dessaouler plus rapidement.

S SCOUTS

« Et boire un verre avec les aînés ? »

La consommation de produits psychotropes n'est pas autorisée dans nos sections. L'alcool en étant un (voir lettre D), il n'est à priori pas autorisé. Toutefois, nous faisons le constat que la société belge a adopté (de longue date) l'alcool comme drogue sociale, autorisée par la loi belge à partir d'un certain âge. Dans ce cadre, le développement d'une personne autonome et libre, consciente et critique ne peut faire l'économie d'une certaine éducation à l'alcool. Dans un cadre éducatif donc, une consommation responsable et modérée d'alcool chez les pionniers peut avoir lieu. MAIS :

- elle doit avoir lieu dans un cadre défini, idéalement en cogestion par le groupe ;
- dans le respect de la loi belge ;
- les parents des jeunes devront en être informés.

B BOB

« Ouais mais on a un Bob ! »

Et ? Tu es là avant tout pour animer. Ce qui veut dire que tu dois être en état de le faire, 24h/24h. Même si tu n'as pas le permis... De jour comme de nuit, tu dois être en état, comme tout le reste du staff, de t'occuper de tes scouts.

H HIKE

« Cool, les scouts sont en hike... »

Heu... Que tes scouts soient physiquement présents sur le camp ou pas, tu es responsable d'eux ! Les parents ne t'ont sans doute pas donné la responsabilité de leur enfant « sauf la nuit et durant le hike », si ? Ce qui veut dire que la règle fonctionne aussi quand les scouts ne sont pas avec toi.

N NA

« Je fais ce que je veux ! »

Ouais, mais sache quand même que :

- la consommation d'alcool (ou d'autres produits psychotropes) est une cause de non-intervention de l'assistance juridique et de la couverture d'assurance en cas d'accident (TOUS les accidents, pas seulement ceux de la route) ;
- en cas d'entorse à l'un des points du Code qualité de l'animation, tu peux être suspendu puis exclu.

T TEMPS DE FORMATION

« Y aura un bar en formation ? »

Les adultes du mouvement, donc les animateurs, se doivent d'être en capacité de remplir leur rôle de leur mieux (se former, préparer un jeu...). L'organe compétent définit les modalités de la consommation éventuelle d'alcool. En aucun cas, un adulte du mouvement ne peut revendiquer un droit individuel et personnel à consommer de l'alcool (ou un autre produit psychotrope). Les cadres locaux et fédéraux étant responsables des animateurs 24h sur 24 pendant les TU, les formations et les événements fédéraux, ce sont eux les organes compétents pour définir la règle.

C CHARTE

« J'arriverai jamais à convaincre Koala... »

Afin de mettre tout le monde d'accord autour d'une règle commune, le plus facile est d'établir une charte. Construire une charte, c'est mettre en avant un principe fondateur du scoutisme : la cogestion (c'est-à-dire la décision par les scouts ET les animateurs). En tenant compte de l'avis de tous, tu responsabilises chacun dans sa consommation. Un bon moment pour faire cela ? Le conseil !

I INTENDANTS

« Et les intendants alors ? »

Eh bien ils sont aussi considérés comme des adultes responsables sur le camp. Ce qui veut dire que les règles qui s'appliquent au staff s'appliquent aussi aux intendants ! Ainsi qu'aux équipes d'unité, aux cadres, aux anciens qui passent dire bonjour...

O OHLALA

« Et si un de mes scouts dérape ? »

Si tu te sens largué face à la situation, ton équipe d'unité et tes cadres fédéraux sont là pour te soutenir. Avant tout, il est important de se souvenir que, dans notre mouvement, les scouts* apprennent aussi en faisant des erreurs. Celle-là en est une, il faut maintenant construire quelque chose dessus. Nous privilégierons toujours une logique d'accompagnement du jeune à celle d'une démarche de type disciplinaire. Cependant, les cadres fédéraux pourront appliquer les mesures prévues dans notre règlement pour les cas les plus graves.

* Attention : nous parlons bien ici de scouts... pas d'animateurs.

U UTOPIE

« Le scout respecte son corps et développe son esprit. »

Exactement, et si on profitait de ce poster pour se poser, prendre des décisions quant à notre propre consommation et coller un peu plus à ce 10^e article de la Loi scoutie ? Plus que de porter un foulard, être scout, c'est aussi un état d'esprit, non ? :-)

D DROGUE

« L'acool, c'est une drogue ou pas ? »

Oui ! L'alcool est une substance qui agit sur le cerveau et qui peut générer une dépendance. Ce sont les caractéristiques principales des drogues.

J JEUNES, ALCOOL ET SOCIÉTÉ

« Que fait ma fédération sur le plan politique ? »

11 associations issues des secteurs de l'éducation, de la santé et de la jeunesse se sont rassemblées en une plateforme qui promeut des consommations responsables et moins risquées d'alcool. Ensemble, elles débattent des questions sociétales brûlantes, telles que la loi actuelle ou la publicité visant les jeunes, et suscitent la réflexion politique.

P PIONNIERS

« Et au poste, qu'est-ce qu'on fait ? »

Il est important d'en parler et de décider avec les pionniers. Pour fixer les limites ensemble. Pour être conscient de ce qu'est et de ce qu'engendre l'alcool. Pour être critique face à la publicité qui incite à consommer. Bref, pour aborder un sujet de société. Pour t'aider, tu trouveras dans le cahier *Éclaireurs, Pionniers et alcool* quelques clés et plein d'animations pour aborder le sujet avec eux.

V VENTE

« Bar pi, fête d'u, soirée... Que fait-on quand on vend de l'alcool ? »

Dans le cadre de l'organisation de soirées/bars, il pourra te sembler normal de vendre de l'alcool. Mais afin que cela reste cohérent avec nos valeurs scouties, nous invitons à ce que l'alcool ne soit pas un but en soi. De plus, il est interdit d'organiser des soirées ou soupers :

- utilisant le principe de paiement d'un forfait contre une consommation non limitée d'alcool ;
- basés sur des jeux "à boire" et toute autre forme ludique d'incitation à la consommation ;
- dont le nom est associé à une marque ou une boisson alcoolisée (vodka night, soirée bière brune, etc.).

De plus, un tas de conseils sont à ta disposition pour rester en cohérence avec nos valeurs scouties.

E ÉCLAIREURS

Il est important d'en parler avec eux. Non pas dans l'objectif de créer une charte de consommation (rappelons tout de même que la grosse majorité de ta troupe ne peut légalement pas consommer de l'alcool), mais plutôt pour les sensibiliser à la règle et expliquer aux aînés le rôle qu'ils ont à jouer. Tu trouveras dans le cahier *Éclaireurs, Pionniers et alcool* quelques clés et animations pour aborder le sujet avec tes scouts.

K KIFKIF

« Un verre et un joint, c'est kifkif ? »

Aux yeux de la loi, alcool et cannabis, ce n'est pas kifkif. Le premier est légal, le deuxième ne l'est pas. De plus, sur le plan de la santé, ces drogues produisent des effets différents à court, moyen et long terme.

Q QUESTIONS

« Et moi dans tout ça ? »

Avant d'aborder le sujet, mieux vaut être au clair par rapport à ta propre consommation. Dans la discussion, il sera parfois nécessaire de parler de toi. Autant t'y être préparé ! Et si l'interpellation : « Ne me dis pas que t'as jamais été bourré, j'te croirais pas... » surgit, il peut être utile de resituer la consommation dans son contexte : où et quand tu l'as fait et avec quelles précautions.

W WAOUW

« Waouw... Tout ça ! Et où je peux trouver la position complète et tous les outils ? »

Sur lesscouts.be.

X XERES

« Mes pis peuvent-ils consommer... »

- Un Bacardi Brezer ? Non, c'est à base de spiritueux.
- Une Chimay bleue ? Oui, même si c'est fort.

Tu trouves ça incohérent ? Nous aussi... C'est pour ça que Les Scouts ont rejoint la plateforme Jeunes, alcool et société (voir J).

F FÊTE D'UNITÉ

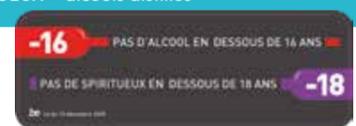
« À la fête d'unité, les parents sont là... »

Dans le cadre d'une activité scoutie, un staff est responsable de ses scouts 24h sur 24. Une fête d'unité ou de section est assimilée à un moment où les scouts sont sous la responsabilité des animateurs. Et comme les adultes du mouvement se doivent d'être en permanence en pleine possession de leurs moyens, tu devines la suite ! La règle pour toi est donc celle définie à la lettre R. Et si des parents autorisent leurs enfants à consommer... parle-leur de la règle mise en place dans votre section ou votre unité.

L LOI

« C'est quoi la loi belge ? »

- ALCOOL = produits fermentés (cidres, vins, mousseux et bières)
- SPIRITUEUX = alcools distillés



R RESPONSABILITÉS

« Deux bières !? »

En cas de responsabilité (bref, quand les parents t'ont confié leur enfant), la limite est de 0.5g/l dans le sang. Et non, ce n'est pas pour « pouvoir conduire en cas de problème... » (voir B). C'est parce que des études scientifiques établissent que les réflexes des individus diminuent grandement avec le taux d'alcoolémie. Évidemment les effets sont différents d'une personne à l'autre, en fonction de ses caractéristiques notamment. Mais toutes les études montrent qu'un des premiers effets d'une consommation, même légère (à 0.5 g/l de sang donc), est l'altération de la capacité de conscience de son état. Nous adoptons donc cette limite de deux bières en situation d'animation.

Y YAKA

« Yaka interdire ! »

Interdire, c'est le meilleur moyen pour que ça se fasse, mais en cachette. C'est pourquoi Les Scouts ont adopté une position qui autorise la consommation d'alcool, mais dans un certain cadre.

Z ZZZZ

« Parfois je somnole après avoir bu ma/mes bière(s) spéciale(s)... »

C'est normal ! L'alcool a des effets variés et tu passes donc par différentes phases.

Phase 1 : tout va bien. Tu as bu environ deux verres. C'est ici que tu t'arrêtes en contexte d'animation.

Phase 2 : tu es joyeux, désinhibé, détendu. Tu as bu à peu près quatre verres. En CU, TU, T1, T2, T3 ou réunion de staff, c'est ici que tu t'arrêtes. Pour tes consommations hors scoutisme, tu peux aller jeter un œil sur les autres phases via l'effectomètre disponible sur le site univers-sante.be.



INFORMATIONS ET OUTILS :

lesscouts.be

